



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**« PROMOTION DU COMPOSTAGE EN PIED D'IMMEUBLE SUR
LE TERRITOIRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
EST ENSEMBLE »**

REGLEMENT

**DATE LIMITE DE CANDIDATURE :
16 Décembre 2016**

www.est-ensemble.fr

I. PRESENTATION DE LA DEMARCHE

1. Contexte

L'Établissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble regroupe neuf villes de Seine-Saint-Denis (Bagnole, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville) et plus de 400 000 habitants.

Depuis avril 2012, Est Ensemble a signé avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) un accord pour la mise en œuvre du **Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)** qui a pour objectif de réduire de 7% la production d'ordures ménagères et assimilées en 5 ans. Dans ce cadre, Est Ensemble a souhaité faire évoluer son dispositif de sensibilisation des habitants aux enjeux de la réduction et de la valorisation des déchets en développant une des actions du PLPD, celle de la promotion du compostage en pied d'immeuble.

2. Objectif

Est Ensemble lance un appel à manifestation d'intérêt afin d'accompagner les habitants de son territoire à mettre en œuvre l'opération « **Promotion du compostage en pied d'immeuble** ». Cette opération vise à mobiliser les habitants (afin qu'ils puissent sensibiliser à leur tour les voisins potentiellement intéressés), les copropriétaires et les bailleurs, aux enjeux de la réduction des déchets, pour créer et renforcer les sites de compostage en pied d'immeuble sur le territoire d'Est Ensemble.

De ce fait, les habitants pourront ainsi développer une démarche collective en lien avec la réduction et la valorisation des déchets : sensibilisation des voisins, formation au compostage, création d'un espace de partage et de convivialité, nouvelles expériences (jardins partagés, balcons villes fleuries, ateliers jardinage,...).

Est Ensemble cherche à identifier des immeubles souhaitant s'engager dans la mise en œuvre de l'opération afin de consolider des actions pédagogiques en lien avec la réduction de déchets. Les immeubles seront accompagnés par Est Ensemble qui sera chargé de mettre en place le compostage en pied d'immeuble et d'accompagner les participants à la mise en œuvre de cette opération.

II. REGLEMENT

1. Les principes

L'opération « **Promotion du compostage en pied d'immeuble** » consiste à organiser des sites où les habitants d'un immeuble pourront déposer régulièrement leurs déchets alimentaires dans des bacs à compost.

Deux possibilités selon les conditions du terrain de l'installation du site de compostage :

- **Le compostage** : Sur un terrain plat d'espace vert (environ 10 m²), en contact avec le sol.
- **Le lombricompostage** : Sur un petit emplacement sans espace vert (à l'extérieur ou à l'intérieur).

2. Le déroulement

<u>Etape 1 : Initiation du projet</u>
--

- Si vous êtes habitant : Sensibilisation d'un groupe de personnes motivées et persévérantes : partage de cette initiative avec les voisins de l'immeuble potentiellement intéressés ;
- Si vous êtes bailleur ou copropriétaire : Sensibilisation des foyers potentiellement intéressés, résidents dans l'immeuble.
- Identification d'au moins deux volontaires (référents) dans l'immeuble ;
- Informer, donner envie et convaincre le conseil syndical ou le gestionnaire de la résidence, de l'importance de cette action ;
- Obtention de l'accord écrit du gestionnaire du site ou du conseil syndical pour la validation et la garantie de réaliser ce projet.

Etape 2 : Préparation du projet

- Formation des référents du projet par Est Ensemble : acquérir un savoir-faire sur le compostage, devenir compétent et reconnu par les habitants, pouvoir informer et transmettre ;
- Choix de l'emplacement : identification collective (des participants avec le syndicat ou le gestionnaire de la résidence) du site le plus adapté qui répond parfaitement aux critères du site de l'installation de compostage en pied d'immeuble ; validation par Est Ensemble
- Disposition de la matière sèche (le broyat, les cartons, les boites à œufs, le petit journal,...) ;
- Disposition des matériels fournis (kit compostage) par Est Ensemble et des différents outils nécessitant l'opération de compostage ou du lombricompostage.

Etape 3 : Réussite du compostage

- Formation pratique des habitants par le maître composteur d'Est Ensemble : formation aux bons gestes du compostage le jour de l'installation du site de compostage ;
- Distribution par Est Ensemble des guides et des bioseaux, avec la signature de la charte d'engagement par chaque foyer participant.

Etape 4 : Pérennité et développement

- Implication des référents : maîtriser la mise en place et la gestion du site de compostage, savoir mobiliser la participation et la collaboration des habitants concernés ;
- Tenue d'un registre d'activité par les référents du site : la description des activités organisées dans le cadre du compostage, les informations sur le référent et sur le site de compostage ;

- Réalisation d'un bilan annuel du fonctionnement du site de compostage par Est Ensemble.

3. Le « kit compostage » fourni par Est Ensemble

Est Ensemble propose un « **kit compostage** » aux foyers volontaires qui participent à cette opération « promotion du compostage en pied d'immeuble ». Il comprend :

- Une séance de formation réalisée dans les locaux le jour de l'inauguration et une formation plus approfondies des référents du site ;
- Un suivi du site (3 visites minimum la première année).
- Pour le compostage : 3 bacs à compost en bois ou en plastique (de 600, 800 ou 1000 litres, dont 1 bac d'apport, 1 bac de maturation et 1 bac de la matière sèche), un brass'compost, un aérateur, une bâche, des affiches de signalétique, ainsi qu'un bioseau par foyer et un guide par foyer.
- Pour le lombricompostage : un lombricomposteur (400 ou 660 litres) avec un panier de récolte du lombricompost, un matelas d'humidification, ainsi qu'un bioseau par foyer et un guide par foyer.

4. Les porteurs de projet éligibles

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux foyers résidents en immeuble, aux copropriétaires et aux bailleurs présents sur le territoire de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble, à savoir les villes de : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville.

5. L'engagement des participants

Les bailleurs ou les copropriétaires retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt s'engagent à :

- Disposer d'un terrain pour l'installation du site ;
- Repérer 2 référents de site de compostage (habitants dans l'immeuble) qui participeront à la mise en place, à la conduite et au suivi du site de compostage.

Ils s'assureront du bon fonctionnement et de l'animation du site, ainsi que du lien avec Est Ensemble, pour lequel ils seront l'interface avec les habitants ;

- Aider Est Ensemble à faire le lien avec les habitants ;
- Signer le dossier de candidature actant l'engagement de la participation au Compostage en pied d'immeuble.

Les foyers retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt s'engagent à :

- Etre un des référents du site et trouver un deuxième référent
- Aider Est Ensemble à obtenir un accord écrit du gestionnaire du site ou du syndicat ;
- Se former sur le compostage ;
- Participer à l'opération du compostage afin d'en assurer la pérennité ;
- Signer le dossier de candidature actant l'engagement de la participation l'opération « Promotion du compostage en pied d'immeuble ».

6. Engagement d'Est Ensemble

Dans le cadre de l'opération « Promotion du compostage en pied d'immeuble », Est Ensemble s'engage à :

- Accompagner les immeubles à la mise en place de compostage ;
- Former les participants à la bonne pratique du compostage ;
- Livrer aux foyers volontaires le « kit compostage » ;
- Assurer le suivi des sites de compostage.

7. Modalités de financement

Le financement de l'accompagnement à la mise en œuvre de l'opération « Promotion du «Compostage en pied d'immeuble » est porté par Est Ensemble dans le cadre d'un accord d'objectifs ambitieux fixé dans le PLPD, passé avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

8. Modalités de candidature

- Dossier de candidature :

. Les candidats intéressés sont invités à remplir le dossier de candidature et à le transmettre complété au plus tard pour **le 16 Décembre 2016** en version électronique à l'adresse suivante : **compostage@est-ensemble.fr**

Pour toute question relative à cet appel à manifestation d'intérêt, vous pouvez contacter le 01 79 64 54 28.

- Analyse des dossiers : dès réception et jusqu'au 13 Janvier 2017

Est Ensemble pourra, le cas échéant, prendre contact avec les candidats pour obtenir toute précision utile pour l'instruction des dossiers.

Est Ensemble informera les candidats par courrier de la suite donnée à leur candidature au premier trimestre 2017.